

# Inscrire une randonnée dans notre calendrier des randonnées pédestres!

La pratique de la randonnée pédestre a connu un essor important ces dernières années. Cette activité de plein air, à la portée de tous, attire un large public. L'organisation d'une randonnée pédestre est donc un excellent moyen pour faire connaître votre structure au plus grand nombre, communiquer sur vos actions et aider à leur financement.

Les randonnées pédestres publiées dans notre calendrier, sur notre site internet et sur notre page Facebook sont des randonnées organisées par les clubs affiliés et les membres associés du CDRP 41. Ces derniers sont les associations, collectivités ou autres structures qui soutiennent nos actions en adhérant à la FFRandonnée Loir-et-Cher comme membre associé, avec en contrepartie de nombreux avantages à découvrir dans ce document.

N'hésitez plus et rejoignez nos membres associés!



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher

Adresse: 2 rue du Limousin 41 000 BLOIS

Tél.: 02 54 56 19 59 - Courriel: loir-et-cher@ffrandonnee.fr

Site internet: https://loir-et-cher.ffrandonnee.fr - f FFRandonnee41





### Pourquoi devenir "membre associé" du CDRP 41?

En contrepartie de votre adhésion à la FFRandonnée Loir-et-Cher comme membre associé, vous pouvez prétendre à un certain nombre d'avantages :

### INSCRIPTION DE VOS RANDONNÉES PÉDESTRES DANS LE CALENDRIER DE LA SAISON SPORTIVE SUIVANTE

Le calendrier des randonnées pédestres de Loir-et-Cher, largement diffusé dans le département (12 000 exemplaires pour l'édition 2024-2025) vous permet de profiter d'une communication élargie pour faire connaître vos manifestations.

## PUBLICATION DE VOS RANDONNÉES SUR LE SITE INTERNET, LA PAGE FACEBOOK ET ENVOI DES INFORMATIONS À LA PRESSE LOCALE

Vous profitez ainsi de la visibilité des pages internet du Comité et de la presse locale pour transmettre l'information au plus grand nombre, aux marcheurs et randonneurs du département et des environs.

#### DON DE MATÉRIEL DE FLÉCHAGE ET DE PANNEAU D'INFORMATION POUR UNE PREMIÈRE ADHÉSION

Lors de votre première adhésion en tant que membre associé, 50 flèchettes pour le balisage de vos parcours vous seront remises sur demande, ainsi que des panneaux d'information. Les membres associés de longue date peuvent également faire une demande pour renouveler si besoin leur matériel (les demandes seront traitées au cas par cas).

UTILISATION POSSIBLE DU LOGO "FFRANDONNÉE MEMBRE ASSOCIÉ" POUR METTRE EN
AVANT VOTRE ADHÉSION AU CDRP 41

Logo à télécharger sur le site internet du CDRP 41.

- VENTE DE MINI GOBELETS RÉUTILISABLES FFRANDONNÉE LOIR-ET-CHER AU TARIF PRÉFÉRENTIEL DE 0,25 EURO
- FORMATIONS PSC1 À UN TARIF RÉDUIT

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loir-et-Cher, le comité vous propose des sessions de formations PSC1 à un tarif réduit. Si vous êtes intéressés envoyer un message à loir-et-cher.formations@ffrandonnee.fr.

REPRÉSENTATION AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR ET INVITATION À L'AG DU CDRP 41



## Qui peut devenir membre associé du CDRP 41?

Toutes associations, collectivités ou structures désirant organiser une randonnée ouverte au public peut devenir "membre associé" du CDRP 41 : comité des fêtes, office de tourisme, association de parents d'élèves, mairie, association sportive ou culturelle...

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre, nous serons très heureux de vous compter parmi les membres associés du CDRP 41!



## Comment devenir membre associé du CDRP 41?

Rien de plus simple, il vous suffit de :

- REMPLIR LE BULLETIN D'ADHÉSION
- LE RETOURNER SIGNÉ AU CDRP 41 PAR MAIL OU PAR COURRIER
- S'ACQUITTER DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE CIVILE EN COURS (par chèque ou de préférence par virement bancaire)

Montant de l'adhésion 2025 "membre associé" : exceptionnellement 40 euros, pour les 40 ans du Comité, afin de remercier et soutenir nos membres associés pour leur engagement dans le développement de la randonnée!



## Comment inscrire vos randonnées dans notre calendrier?

Grâce à votre adhésion, vous avez la possibilité d'inscrire une ou plusieurs randonnées dans notre calendrier. Pour cela, vous devez compléter le formulaire en ligne avant le 24 avril 2025 : https://forms.office.com/e/yqkVrXkEFi

Nous attirons votre attention sur les points suivants.

#### LE CALENDRIER 2025-2026 IRA DE DÉBUT AOÛT 2025 À FIN SEPTEMBRE 2026

Si vous faites partie des membres associés qui organisent des randonnées en août ou en septembre, pensez à compléter le formulaire pour vos randonnées d'août et septembre 2025, mais aussi pour août et septembre 2026.

#### LE FORMULAIRE DEVRA ÊTRE COMPLÉTÉ AU PLUS TARD LE 24 AVRIL 2025

Pour le bon déroulement de la conception du calendrier, aucune inscription reçue après cette date ne sera acceptée. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

- EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIÉ DU CDRP 41 ET ORGANISATEUR, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LA CHARTE DES ORGANISATEURS
- 3 RÉUNIONS CALENDRIER SONT PRÉVUES EN MAI POUR LA RELECTURE DU CALENDRIER ET LA GESTION DES CONFLITS DE DATES
- Le 6 mai 2025 à 18h à Vendôme (Salle de Courtiras)
- Le 13 mai 2025 à 18h à Romorantin (Salle du centre de loisirs)
- Le 14 mai 2025 à 18h à Saint-Claude-de-Diray (Salle de la République)

#### ■ LES RANDONNÉES INSCRITES AU CALENDRIER SERONT PUBLIÉES SUR NOTRE SITE INTERNET ET NOTRE PAGE FACEBOOK

En cas de modifications des informations ou d'annulation, n'oubliez pas de nous avertir pour que nous puissions relayer l'information sur notre site internet, notre page Facebook et à la presse locale. De même, n'hésitez pas à nous envoyer vos affiches pour que nous puissions les diffuser (merci de nous les adresser au moins une semaine avant votre manifestation).

#### Plus d'informations sur le site du CDRP 41:

https://loir-et-cher.ffrandonnee.fr/devenir-membre-associe/